RCMP
ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE

Police Information Sharing in Canada
Balancing Security, Efficiency and Collaboration

by Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D., RCMP
and Simon Paré, M. Ed., RCMP,
Ottawa, October 2003

Research and Evaluation Branch Report
Community, Contract and Aboriginal Policing Services Directorate
Royal Canadian Mounted Police
Ottawa
2005

The views expressed are those of the authors and are not necessarily those of the Royal Canadian Mounted Police or the Canadian Association of Chiefs of Police.

Catalogue No.: PS64-8/2005E-PDF
ISBN 0-662-40019-4

Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada

Canada

Table of Contents

Highlights iii
Introduction 5
How is Information Shared 6
Technology versus Trust 14
Why Share Information? 19
What is Shared? 21
Conclusion 23
Reference 24
Appendix 1 25

Table 1: Description of survey sample 6
Table 2: Method of communication 7
Table 3: Sharing/Using databases/RMS 8
Table 4: Is the method of communication influenced by the information shared 9
Table 5: How often police officers share their information with colleagues: 11
Table 6: Regional information sharing with colleagues who are analysts or civilians 12
Table 7: Trust and IT security 14
Table 8: Importance of knowing the recipient 15
Table 9: IT Equipment 16
Table 10: Legal rules and policies 17
Table 11: Why police officers share 19
Table 12: What they share 21

105-05966/

Successful policing depends on information sharing – both within a police force and without. Police routinely exchange information and communicate with colleagues, other police services, members of the public and with political representatives. Recent experiences such as the September 11 terrorist attack have underlined the importance of information sharing, but they have also reminded us about the importance of information security. How are police services responding to these conflicting pressures? This report details the results of a 2003 survey to assess information sharing and its relationship to information technology. Results were compared with a similar 2000 survey.

The survey was designed to complement the November 2003 Conference on Information Sharing held in Montreal under the auspices of the Canadian Association of Chiefs of Police.

Highlights

All police services depend upon multidirectional information sharing. Everyone, from managers to police officers to support staff, relies on the dissemination of accurate and timely information to do his or her job. This survey shows that there is a relationship between how this information is shared and the nature of the information itself. When security is at issue, face-to-face communications are increasingly preferred.

How is information shared?

Although it is increasingly supported by technology, policing is still a relationship-based occupation. This affects information sharing, particularly when the information is deemed sensitive.

Face-to-face contact is the preferred way of sharing information within organizations; telephone is the second choice. Outside the organization, when face-to-face contact is less convenient, telephone ranks first and less direct tools such as email, fax and regular mail are the second choice.

Only about a third of police respondents answer information requests by granting access to departmental databanks. However more than half of police officers use records management systems (RMS). Just over a third have access to others' RMS. Linking databases and allowing queries to other forces' RMS would facilitate ease of access to information and therefore information sharing.

Which tools are chosen to share information is driven to some extent by the nature of the information itself. If police deem the information sensitive or requiring a paper trail, information sharing is more formal and less personal. Furthermore, some information is only available in printed form.

How often is information shared?

As expected, police communicate most frequently with fellow workers in their own organization. Frequency falls from very frequent (98 or 99% scoring *always* or *often*) within the organization to less frequent (72 to 90% scoring *seldom* or *often*) for those who are outside their immediate circle (anyone outside the organization, the public and colleagues who are civilians, analysts or other professions).

Municipal police are most likely to share information outside the unit or organization. This may be because their units or organizations are smaller and because they are more frequently in direct contact with outsiders.

Technology versus trust

Police culture is based on relationships with partners and law enforcement colleagues. However personal knowledge is not always possible when exchanging information. Information sharing faces a real challenge if police officers and law enforcement agencies need to know each other before they start sharing information.

Can technology help assure police that information can be shared securely? Overall, police officers show a high percentage of trust in IT communication systems (87%). System security and even email security were not seen as obstacles to the sharing of information. For example, even though half the municipal police officers expressed distrust in email, 88% used it.

A more important factor is whether information providers know the recipient – 69% said they only share information if they trust the recipient. This is understandable given that police officers learn at the academy, and are encouraged in the field, to build a trusting relationship with colleagues and partners to ensure security.

Response to requests

The volume of information available to the police at any one time is staggering. Therefore the ability to discern what is being requested and to filter available information for a quick response is imperative. The survey confirmed that respondents selected information for sharing primarily on their judgement of how useful information would be, rather than what had been requested or what was available.

However, almost all respondents said that they did not hoard information. Their routine included collecting information, managing it and releasing it to increase efficiency. Release of information is not restricted to a request-based or "need to know" system of sharing.

Despite this commitment to efficiency, there is still a tendency to pass on information that is perceived to be useful, rather than routinely forwarding all intelligence to a central source or databank.

Conclusion

We can conclude that trusting technology is a higher predictor for sharing information than is trust of the recipient. Therefore, it is essential that organizations develop and promote secure systems as a step to shifting information sharing from a system based on personal initiative to one based on systematic methods.

Rules and regulations guide, rather than obstruct, information sharing. A large percentage of respondents shared information because they have the permission to share. They are also concerned with efficiency and the value of information to the recipient.

Records management systems entail routine reporting and filing of information in a database, increasing information exchange and accessibility. However, human will and/or judgement are determining how, where and to whom information is shared.

Given these factors and the culture of trusting relationships on which policing is built, it is essential to set clear standards and procedures for sharing. Ultimately, a secure and systematic protocol for sharing information – one that is not dependent upon personal initiative or judgement – is essential to build a robust and useful shared database.

Introduction

Successful policing depends on information sharing – both within a police force and without. Police exchange information and communicate with colleagues, other police services, members of the public and with political representatives. Recent experiences such as the September 11 terrorist attack have underlined the importance of information sharing, but they have also reminded us about the importance of information security. How are police services responding to these conflicting pressures? This report details the results of a 2003 RCMP survey to assess information sharing and how access to information technology facilitates sharing. Our objective was to ascertain how the law enforcement community shared information with colleagues within their own organization, as well as with interested parties from the outside. It was planned to compare these results with those of a similar survey conducted in 2000 (LeBeuf, Paré, Belzile, 2000).

The survey was used as the foundation paper for the November 2003 Conference on Information Sharing held in Montreal under the auspices of the Canadian Association of Chiefs of Police (CACP).

Methodology

The questionnaire was sent in May 2003. Depending on available technology, the questionnaire was distributed by regular mail, by fax and electronically by the CACP; it was also available on the CACP web site. Respondents had the option of returning completed surveys by email, regular mail or fax. Recipients included municipal police departments across Canada, many RCMP detachments and such law enforcement partners such as the Department of National Defence, Organized Crime Agency of British Columbia, CN Police and ViaRail. Both managers and front-line workers were encouraged to respond. A follow-up was sent in June 2003.

We received 242 responses from police departments (Table 1). The 1 non-police response and 2 responses from the Royal Newfoundland Constabulary were grouped with the 128 responses from municipal departments for the purposes of analysis. There were 111 responses from the RCMP (including contract police services in seven provinces and the federal police). These are listed as "federal" in the data. Most responses (63%) are from managers, 37% were from front-line workers.

Table 1: Description of survey sample

	Municipal	Federal	Total
Number	131	111	242
Percentage (%)	54	46	100

Sharing of Information

Information sharing is complex and relates to many human and technological issues. Sometimes these factors are linked, in other cases they are not. The variety of ways and means of sharing information reflects available technology. (See Appendix 1 for a list of current initiatives across Canada.) To depict the current state of sharing of information within and outside police departments, we evaluated how police officers share their information within and outside their organization. What influences sharing of information and what are the obstacles and/or incentives to the preferred methods? We were also interested in why they share information and what they did share.

Our goal was to show the intricacies of information sharing and the incentives and disincentives for doing so. We were interested in knowing whether information sharing is integrated into daily routine – much the same as patrolling city streets– or whether it is shared on a need-to-know basis.

How is Information Shared

Police managers and front-line workers share information continuously through their work day. Communication ranges from recording evidence to personal conversations. Each act of communication can be defined according to these variables:

- who or what is the target
- how information is communicated (including whether technology is used)
- whether communication is spontaneous/systematic and informal/formal
- whether the communication responds to a request or is volunteered
- what is the content (including issues of complexity, security and sensitivity)

A briefing, for example, may be systematic in that it is part of standard procedure but delivered informally (verbally and face-to-face) or formally (printed briefing notes).

The RCMP was interested in asking police officers and managers to define such variables. We were interested in knowing how they exchanged information (in terms of frequency, preferred methods etc.) and whether the content or method chosen influenced the degree to which information was exchanged.

Because it is so important to effectiveness and planned response, we were interested in knowing whether information sharing was becoming a systematic part of police work or whether it depended upon the initiative of individuals.

How is information shared inside and outside organizations?

Overall, face-to-face communication remains the most frequent (96%) method of sharing information inside an organization. (Table 2) The penetration of information technology at the federal level is demonstrated by a 100% response for sharing information by email, but federal police are strong users of all options (face-to-face, email, fax and regular mail) inside and outside the organization. This is understandable, given the size of the RCMP.

Municipal respondents reserve fax and regular mail for outside contacts. Within the organization, their second choices are email and telephone.

What may be surprising is the low rate at which information is shared via databanks. Though most organizations maintain an information database at some level, giving access to the databank is an infrequent choice – about a third of the time for inside contacts and down to a quarter of the time for outside contacts.

Table 2: Method of communication

	Overall (%)		Municipal (%)		Federal (%)	
	Inside	Outside	Inside	Outside	Inside	Outside
In person	96	83	96	82	96	86
Email	95	85	90	88	100	81
Telephone	83	96	75	99	93	94
Fax	58	91	32	92	88	90
Regular mail	57	86	29	90	91	93
Access to in-house databank	35	23	32	22	38	24

What they said:

(Numbers in parentheses indicate that more than one respondent made the same comment.)

- Absolutely necessary to verify the recipient first (2)
- Necessary to make sure only the appropriate person receives the information (2)
- We have lists of recipients already set up (2)
- It depends if the person is a member or a civilian
- Database is password-protected to restrict access
- I prefer conveying in person when it is sensitive (7)
- Sensitive information is sent via secure mail (4)
- We don't use the fax for sensitive information
- Volume dictates method
- I have access to enough databanks as it is now (2)
- Right now I don't have access to all the databanks from my organization

Record management systems (RMS) are a systematic way to collect and give access to information via a central databank. More than half of respondents (59%) use RMS, but only a third of those can query other organizations' RMS. (Table 3) Fewer federal respondents share information via RMS.

Table 3: Sharing/Using databases/RMS

	Overall (%)	Municipal (%)	Federal (%)
Share by giving access to their databanks	35	32	38
Would share more if they had access to more databanks	34	46	21
Use their organization's RMS	59	66	49
Can query other organizations' RMS	36	37	34

Comment:

Overall, direct interpersonal contact (in person and telephone) is the first choice for information sharing within and outside organizations. Email technology has wide acceptance and is used to facilitate information both inside and outside organizations. Fax and regular mail are the second choice for communication outside organizations. Few respondents shared information via databanks.

Municipal police officers see a greater need to share databank information and wanted access to more databanks. This suggests that municipal services would benefit from the linking of current databanks to facilitate information access. Increased database access was not seen as a priority for federal respondents.

The data show that officers do benefit when their organizations implement RMS, which facilitate access and integration of data. Although RMS are complex, costly and may take years to implement, they allow organizations to circumvent integration of current databanks. RMS can contribute to information sharing on the organizational, regional and provincial levels.

Information-Sharing Methods

We wanted to see if the method of communication chosen depends on the content of the information shared. Responses reflected stringent federal protocols for dealing with sensitive or security-related content. Over 90% of federal respondents agreed that content determined how they chose to share information inside or outside the organization. This compares with 76% for municipal services for sharing within and 81% for sharing outside the organization. (Table 4)

Table 4: Is the method of communication influenced by the information shared

	Overall (%)		Municipal (%)		Federal (%)	
	Yes	No	Yes	No	Yes	No
Within the organization	83	17	76	24	92	8
Outside the organization	88	12	81	19	95	5

What they said:

- Depends on sensitivity of information (23)
- Sensitive information only in person (7), only via secure mail (4), with secure fax (2); also cannot be conveyed by telephone; never email; with secure channels; not with faxes
- Depends on urgency of information to be shared (14)
- Distinction between formal process requiring paper trail (hard copy) and informal communication (3); also some information is available in hard copy only (3)
- Depends on the number of recipients (2)
- Depends on ability of recipient to receive

Comment:

The fact that there is a difference between methods chosen for inside and outside suggests that information sharing is not systematic and depends on personal initiative. Other issues include the sensitivity of information, urgency and whether a paper trail is required.

Frequency of information sharing

Frequency of information sharing with colleagues at different levels of proximity and expertise was evaluated, as was the effect of geographic location.

Table 5: How often police officers share their information with colleagues

	Overall (%)				Municipal (%)				Federal (%)			
	Never	Seldom	Often	Always	Never	Seldom	Often	Always	Never	Seldom	Often	Always
From their unit	0	1	31	68	1	1	35	64	0	1	27	72
From their organization	0	2	47	51	0	2	44	54	0	2	50	48
From outside their organization	1	29	58	13	1	30	60	9	1	26	56	16
Who have different expertise	1	34	53	13	1	34	56	9	1	33	49	17
Who are analysts	10	35	37	18	14	38	34	13	6	32	40	23
Who are civilians	10	39	36	15	13	40	35	12	6	37	39	18

How often police officers share their information with colleagues:

- **From their unit:** Trust among unit officers is very high; information is shared with them always or often. (Table 5)
- **From their organization:** Once again, information sharing at the organizational level is high; it is slightly lower for federal police, who are dealing with a much larger organization. (Table 5)
- **From outside:** Police share information frequently (about 70% often or always) with colleagues outside their organization; about 30% of respondents seldom or never share information with those outside. (Table 5)
- **With different expertise:** About a third of the time police officers choose not to share their information with non police officers. (Table 5)
- **With analysts:** The data suggest that analysts and police officers are not communicating as often as they might. Federal police are more accustomed to working with analysts than are municipal police.

- **With civilians:** Information sharing with civilians is not systematic (as shown by the low number who always shared with them). Civilians, like analysts, are not the first choice for information sharing. Police give them information often or seldom, but rarely always. About 10% never share information with civilians. (Table 5)

How does geographic location affect information sharing?

When information sharing with analyst and civilian colleagues is examined more closely, it becomes clear that there is no systematic national program for information sharing. Over 50% of police in the Atlantic Provinces, Ontario and Prairie Provinces always or often share information with analysts. Police officers from Quebec (20%) and British Columbia (14%) are notable for never sharing information with analysts.

When it comes to sharing information with civilians, there is a gradual erosion in rates of sharing for Atlantic Provinces, Quebec and Prairie Provinces, however there is a stronger tendency to share information with civilians than with analysts in Ontario, British Columbia and, in particular, Yukon, Nunavut and NW Territories. The three areas shared always or often at rates of 70%, 59% and 86% respectively. This compares with Quebec never sharing (24%) and seldom sharing (56%) for a negative total of 80%. (Table 6)

Table 6: Regional information sharing with colleagues who are analysts or civilians

	Analysts (%)				Civilians (%)			
	Never	Seldom	Often	Always	Never	Seldom	Often	Always
Atlantic Provinces	3	39	45	13	13	33	44	10
Ontario	10	34	26	30	0	30	41	29
Quebec	20	34	37	10	24	56	15	5
Prairie Provinces	7	30	43	20	14	43	29	14
British Columbia	14	38	40	8	3	38	54	5
Yukon, Nunavut and NW Territories	0	57	29	14	0	14	57	29
Overall	**10**	**35**	**37**	**18**	**10**	**39**	**36**	**15**

Comment:

As expected, police share most frequently with their own units and within their organizations. Frequency (and, we can assume, confidence or perceived need) erodes with each degree of separation from the unit. The fact that frequency is a little higher for sharing with outside organizations than with those of different expertise suggests that the "outsiders" are other police officers. It is apparent that analysts and civilians are not first choices for sharing information; this is a little more so at the municipal level.

Conclusion:

Trust and efficiency seem to be the important determinants of whether police will share information. Police choose their tools for information sharing based on content, security issues and whether the recipient is inside or outside his/her organization.

The preferred method of sharing information is personally – either face-to-face or by telephone.

The data suggest that police officers who choose to use email or fax to share information with outside organizations are communicating with people they already know.

Information sharing happens as a result of personal initiative; it is not systematic.

Less personal, nonelective methods of sharing information such as granting access to a database are chosen only a third of the time (32 % for municipal and 38% federal).

Technology versus Trust

Given the preference for personal modes of communication, is security a factor in information sharing? If so, what are the perceived obstacles to using less personal methods?

Does the security of communication systems influence the sharing of information?

The security of information technology systems (computers and networks) is not a major concern for police officers, 87% of whom rated IT as trusted always or often. However, this confidence does not extend to email; only 61% of respondents trusted electronic mail often or always. More federal police officers (69%) trusted email than did municipal workers (54%). The difference is confidence may be related to the prevalence of encryption tools. Almost all (94%) of federal police and only 57% of municipal police had access to encryption technology. (Table 7)

Despite municipal scepticism about email security, it should be noted that this was still one of their preferred means of sharing information with (more or less 90% in Table 2). It seems that the convenience of email wins out over questions about its security or the lack of encryption technology. Conversely, federal officers who trust email more and who have access to encryption technology, use it less frequently.

Table 7: Trust and IT security

	Overall (%)	Municipal (%)	Federal (%)
Trust IT security	87	87	87
Trust email security	61	54	69
Use email to share outside	85	88	81
Have access to encryption tools	75	57	94

What they said:

- There is no 100% secure system – we need to manage risk (7)
- We have a secure infrastructure, but it is difficult to share with other organizations who do not have a secure infrastructure
- Sharing would be a lot easier if we had the same universal encryption software
- We need a secure fax

Comment:

This survey suggests that IT security alone is not itself sufficient to prevent sharing of information – efficiency is a more important issue.

Knowing the recipient – is familiarity a factor in information sharing?

Familiarity with the recipient of information is certainly a factor in whether information is shared. However, it is a stronger determinant for municipal than for federal police officers. Again, the size of the organization may require federal workers to communicate more frequently with strangers. About two-thirds needed to know the recipient before sharing information within their organization. This is matched by their prerequisite to trust the recipient before sharing information (67%).

However, the data change when recipients are asked about sharing information outside the organization. Federal respondents were less confident doing so (71%) and municipal police more so (59%), however federal police did not necessarily share more information even if they did know the recipient (61% positive versus 78% positive for municipal police). (Table 8)

Table 8: Importance of knowing the recipient

	Overall (%)	Municipal (%)	Federal (%)
Say they have to know the recipient before sending information internally	62	63	60
Say they have to know the recipient before sending information outside the organization	65	59	71
Say they share more information when they know the recipient	70	78	61
Say they share only if they trust the recipient	67	67	67

What they said:

- It is absolutely necessary to verify the recipient first (2)
- It is necessary to make sure only the appropriate person receives the information (2)
- With trust I know what the recipient will do with the information (2)
- It feels better when I know the recipient
- I have to know the recipient or somebody who knows the him/her
- There are no assured security standards in place, so personal knowledge of the recipient's position and integrity is critical to the decision to allow the process

- It depends on if the person is a member or a civilian
- A lot of information is sent to a unit, not an individual

Comment:

The important finding here is that 65% of police officers overall (59% and 71% respectively) need to know the recipient before sharing information outside their organization. (Table 8) This attitude should be interpreted in light of the training that police receive. From the start, police officers are told that a secure work environment is built on trusting relationships with colleagues and partners.

Though understandable, this could be an obstacle to developing comprehensive shared databases regionally, provincially, nationally and globally.

Is trusting the recipient more important than trusting the technology? Respondents rated both as important but a much higher percentage of police officers rated technology secure (with the exception of email). We can conclude that trusting technology is a higher predictor for sharing information than is trust of the recipient. Therefore, it is essential that organizations develop and promote secure systems as a step to shifting information sharing from a system based on personal initiative to one based on systematic methods.

Better access to secure technology and equipment?

When asked if better access to secure technology would increase information sharing, only a third of municipal respondents and a quarter of federal respondents agreed that it would. Federal services already have access to multiple secure tools to share information within and outside their organization. (Table 9)

Table 9: IT Equipment

	Overall (%)	Municipal (%)	Federal (%)
Say they would share more if they had more secure/better IT equipment	31	34	26

What they said:

- What we have now is good (6)
- IT has nothing to do with the amount of information shared (5)
- It would only be quicker (5)
- If we were certain the information was available only to other police agencies, we would share more information

- Current infrastructure limits the quantity of data that can be shared
- We need a secure fax

Are legal rules and regulations perceived as obstacles?

Police information sharing is governed not just by personal initiatives but by internal procedures or rules and by legislation such as the *Privacy Act*. Unwritten policies related to police culture may also govern information-sharing behaviour.

Virtually all police officers stated that they take the *Privacy Act* and other legislation, such as the *Municipal Freedom of Information Act*, into consideration when sharing information. The same applies to rules and regulations from police organizations. (Table 10)

Table 10: Legal rules and policies

	Overall (%)	Municipal (%)	Federal (%)
Take the *Privacy Act* and other legislation, such as the *Municipal Freedom of Information Act*, into consideration when sharing information	95	94	97

Respondent justifications:

- Third party rule (7)
- I always ask my boss (9)
- Access to information (2)
- I cannot send sensitive or protected information to non law enforcement agencies (2)
- The *Freedom of Information Act* and policies govern what we do (2)
- Our policies prohibit many communications via the Internet
- Not relevant when we share with other police departments

Sixty per cent of municipal and 69% of federal police said they share only when they have permission. However, as the following comments show, information sharing hinges not on getting permission but on working efficiently and giving mutual aid.

What they said:

- At times, the need to share information supersedes the rules (2)
- I check with the owner/author of the information (2)
- I use my judgement (2)
- Nothing leaves my desk unless the recipient is entitled to it–no wink-wink
- Certain projects require confidentiality
- It has happened that I did not have permission, but the information was given to someone I trusted greatly and who I knew would greatly benefit from it in his investigation

Comment:

The sharing of information remains in the hands of individuals rather than belonging to a formal organizational process. The comment of two respondents, "I use my judgement" implies that building trust, communicating personally and evaluating the needs of those requesting information is a common framework for deciding whether to share information.

Conclusion

It is clear that information sharing depends not just on regulations but on judgement and issues of trust. There is little automatic sharing of information. Overall, police officers trust IT communication systems (87% overall) (Table 7). However, both municipal and federal officers are more likely to share information when they know and trust the recipient. This applies equally to managers and front-line officers.

Giving police access to more and better technology was not seen as a prerequisite to increased information sharing. Trust remains the prime factor.

Due to their culture of security and their respect for regulations, police tend to be self-censoring. Rules and regulations must explicitly demonstrate when, how and if police can share information. Otherwise, they will not do so.

Why Share Information?

Is information sharing based on individual judgement or is it a systematic function within the organization? How is information sharing influenced by the confines and secrecy of intelligence units? There are many reasons why a police officer should engage in information sharing. Some of them were translated into questions.

Table 11: Why police officers share

	Overall (%)	Municipal (%)	Federal (%)
They share only when they receive a request	10	13	6
Sometimes they share only to maintain a good relationship	23	16	31
They share to be more efficient	95	94	96
They share only because the recipient has given them information before or will in the future	4	2	6

I share only when I receive a request.

Almost all respondents (90%) denied this (Table 11). Most felt that if there were no restrictions, information should be made available.

What they said:

- If I am not sharing, I am not doing my job
- We share information with other agencies on a continual basis
- I try to be proactive in determining who might find the information beneficial
- I will never neglect my duty by not giving information when I should
- How is the other agency supposed to know that I have this information
- We automatically send reports to organizations
- The holder of information often fails to recognize the value of it to others. Where it is *releasable*, it should be made available to anyone who has a right to see it

Comment:

Data suggests that police are oriented to collecting information, managing it and, according to needs and priorities, releasing it. This does not support the view that police only release information when prompted.

I share to maintain a good relationship

Three-quarters of respondents (77%) deny that they use information to maintain working relationships but information has long been a foundation for building trust. This is less evident at the municipal level, where relationships may be less complex, than at the federal level where a third (31%) of the respondents agreed that information sharing is used to maintain relationships (Table 11).

I share to be more efficient

Efficiency evoked a strong response in the respondent, 95% of whom agreed that information sharing helped achieve results. (Table 11)

What they said:

- Sharing allows others to make informed decisions (2)
- Sometimes other agencies will make better use of information
- As a supervisor, I have to pass the information along to the appropriate person
- We are intelligence-led, therefore information must be immediately shared with our partners
- There is always someone who will be able to use your information to save time and effort; sharing is a win-win strategy

I share only because the recipient has given me information before or will in the future.

Most respondents (96%) rejected the notion that information was currency to be traded for influence or access. (Table 11) Sharing was not seen as dependent upon getting a return on the "investment" but it was hinted that others may operate this way.

What they said:

- That would be counter-productive
- Right now we share with everyone, even those who do not share anything with us
- Sharing is not dependent on an equal exchange of items basis
- Stop being childish–I do not care if a cop never gives me information. Unfortunately, that is what too many cops work by and use as gossip. As a result, too much good information never flows in, and some investigations never progress due to that.

- We would be happier if we could have increased two-way sharing of information with agencies such as the RCMP. As it is, information sharing is not always reciprocal.
- Sharing is not a quid pro quo situation; doing so would be an organizational liability and increase risk of failure. Aside from also being the right thing to do, reciprocating drives the motivation for information sharing in my view.

Conclusion

Efficiency is the strongest motivator for police sharing information. If this is true, how does it factor into their preference for sharing information with known individuals? (Table 8) It is possible that two cultures are at play – the traditional police culture based on interdependent relationships and the modern police culture that values efficiency above personal obligations. Whichever it is, based on questions 1 and 4 (see tables 1 and 4), we can say that if police officers want to know the recipient to share information (70%), it does not mean the exchange is based on obligation, on a give-and-take relationship, or even a sustained relationship.

The data show that the value of information is not linked to individual/personal attributes. It confirms that information sharing is an ongoing process that is never complete.

What is Shared?

It has been established that information sharing entails judgement as well as following standard procedures or strictly in response to requests. What influence does content have on police information sharing? Once again, efficiency is thematic; in most cases (58%) police officers provide what is believed to be useful, compared to "what is requested" (26%) and "everything on hand" (16%) Any information filtering is more likely due to sympathy for the recipient than any desire to withhold information. (Table 12)

Table 12: What they share

	Overall (%)	Municipal (%)	Federal (%)
Nothing	0	1	0
What is requested	26	24	29
What they believe to be useful	58	60	55
Everything they have	16	15	16

What they said:

- Sometimes I do not share information because it is unnecessary to others and they already have enough on their plate.

Comment:

The data suggests that requests are translated in terms of efficiency. All available information for a request is not provided. Therefore, we can infer that it seems that requests for information should be as precise and detailed as possible.

Conclusion

This survey suggests that at least three interconnected factors have a direct impact on the sharing of information among Canadian police officers.

1. Personal human contact is the preferred mode of information sharing.
2. Knowledge of and trust in the recipient and information technology increases rates of information transfer.
3. Support in the form of clear guidance for when, how and if information can be shared and give police permission to do so. (See below.)

Given these factors and the culture of trusting relationships on which policing is built, it is essential to develop and promote secure technologies for information transfer, and to set clear standards and procedures for sharing. Ultimately, a secure and systematic protocol for sharing information – one that is not dependent upon personal initiative or judgement – is essential to build a robust and useful shared database.

Current Factors Affecting Sharing of Information

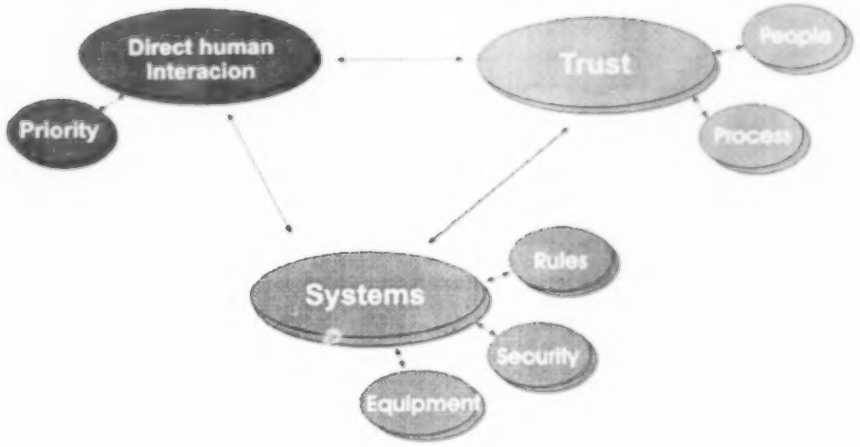

Reference

LeBeuf, M.E., Paré, S.; Belzile, M. (2000). Canadian Police Information Technologies: Current Overview. Ottawa: Canadian Police College. Available at: www.cpc.gc.ca

Appendix 1

Information Sharing Initiatives across Canada

Atlantic Provinces

- An initiative is underway in New Brunswick to link databanks through an automated system that will allow for access to police databanks within the province.
- PIMITS – Police Information Management/Information Technology Sharing project links police computer systems, including municipal, RCMP and regional departments. The mandate of this project is to seek and develop methods of sharing information among the various police agencies in the province.
- Restructuring of CISNB
- We have an integrated information-sharing unit.
- The development of PROS by the RCMP throughout the province, the installation of Versaterm by Halifax along with the development of an Internet database developed by the province for the retention of Emergency Protection Orders issued under the *Domestic Violence Intervention Act*.
- We currently have a memorandum of understanding with RCMP "B" Division to share information. We provide access to our Integrated Constabulary Automated Network and they provide us with access to PIRS.
- The RNC is involved in the Justice Knowledge Network initiative and is working with policelearn.com.
- CIS – Nova Scotia provides a vehicle to share information throughout the province with all law enforcement agencies.

Ontario

- Our analysts get together with CISO and produce a provincial threat assessment, which is presented to the chiefs every year.
- The London Police Department has spearheaded an initiative to share information provincially with a view to federal sharing. This project is starting with small successes and building on them. London, Windsor and Ottawa will be the first, with Toronto following shortly thereafter.
- OPTIC – We automatically share our information with 42 municipal departments and the OPP.

- Working closely with CSIS in exchanging information and putting a new system in place to electronically share information.
- Intelligence publishes a bi-weekly newsletter with crime information and officer safety bulletins that go on the Intranet for access by other members.
- A new computer system makes front-line sharing easy for our region (Waterloo, Brantford, Stratford, Guelph) and gives access to each other's Intranet and message boards.
- We have a memorandum of understanding with DOJ, CIC, CCRA, DFAIT to search their databases (missing children).
- Partnerships with US Border Patrol, US Coast Guard on cross-border security and smuggling
- CODIS – Combined DNA Index System
- The London Police Department has started an initiative to share with Windsor, Ottawa and Toronto.
- Sharing of operational plans and policies and procedures
- Use of email for exchanging information and questions from our city councillors
- We are a member of the CIMS project, which is meant to link our RMS databases together to share information.
- Integrated Justice Project in Ontario. Driven by provincial ministry, includes most municipal police departments and the OPP.

Quebec

- JFO on organized crime
- We have developed our own internal RMS and have offered it to other departments who seem interested.
- Tiger – Web site to share information on Montreal street gangs
- In Quebec, police departments develop new tools on their own without creating partnerships, therefore everyone does their own little thing.

Prairie Provinces

- We are presently in the process of obtaining a major case software called RAID – US DOJ.

- CISA has established a routine dissemination protocol wherein information is shared between regular, associate and affiliate members on a daily basis. This is done electronically and via regular mail.
- Rural Crime Watch Talk Mail system allows police to share information with a large part of the community on operational matters as often as they wish.
- Linking our victim services to the Provincial Court database.
- We are setting up a system to share court briefs, photos, digital recordings with the Crown.
- We are setting up a secure communication network with the RCMP – Entrust.
- Shared radio channels with other agencies, domestic and international. It appears that we and WPS will soon be on the same platform and I am intrigued by the possibility of an easy technological link between us for our ORS.

British Columbia

- Video conferencing to send messages from OIC to troops.
- The most sharing still happens at Tim Horton's, where we meet late at night with guys from five different departments.
- Police Regional Operational Data Sharing through Law Enforcement Information Portal (LEIP). Integrated Records Management System. Electronic fingerprint capture and classification on-line.

Yukon, Nunavut and Northwest Territories

- We are presently looking at ways to share information more effectively with law enforcement agencies in Alaska.

Other Reports Available

Date	Title	Author
2004	Peacekeeping Missions and the Police in Canada: An impact study of civilian police officers and police services	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
December 2004	Organized Crime and Human Trafficking in Canada: Tracing Perceptions and Discourses	Christine Bruckert, Ph.D. & Colette Parent, Ph.D.
September 2003	Aboriginal Organized Crime in Canada Developing a Typology for Understanding and Strategizing Responses	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D. & Chris Whitehead
May 2003	CCTV: Literature Review and Bibliography	Wade Deisman, M.A.
May 2003	Media Coverage of Organized Crime – Police Managers Survey	Judith Dubois
April 2003	Canada and the New Challenges Posed By Corruption in the New World Order: A Literature Review	Fernando Acosta, Ph.D.
March 2003	Criminal Networks	Vincent Lemieux, Ph.D.
March 2003	The Direct and Indirect Impacts of Organized Crime on Youth, as Offenders and Victims	Holly Richter-White, M.A.
June 2002	Canada-US Law Enforcement Border Partnership – An Evolving Situation	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
June 2002	On Organized crime and police cooperation in the European Union – lessons learned Interview with Professor Cyrille Fijnaut	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
June 2002	Media Coverage of Organized Crime: Impact on Public Opinion	Judith Dubois
June 2002	Trafficking in Human Beings and Organized Crime: A Literature Review	Christine Bruckert, Ph.D. & Colette Parent, Ph.D.
April 2002	Communities, Contraband and Conflict: Considering Restorative Responses to Repairing the Harms Implicit in Smuggling in the Akwesasne Mohawk Nation	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D.
1999	A Report on the Evaluation of RCMP Restorative Justice Initiative: Community Justice Forum as seen by Participants	Jharna Chatterjee, Ph.D.
August 1998	Restorative Justice And Policing In Canada Bringing The Community Into Focus	Margaret Shaw & Frederick Jané

GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Échange de l'information entre les services de police canadiens

Un équilibre entre la sécurité, l'efficacité et la collaboration

par Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D., GRC
et Simon Paré, M. Ed., GRC,
Ottawa, octobre 2003

Sous-direction de la recherche et de l'évaluation
Services de police communautaires, contractuels et autochtones
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa
2005

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Gendarmerie royale du Canada ou de l'Association canadienne des chefs de police.

N° de catalogue : PS64-8/2005F-PDF

ISBN 0-662-79647-0

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Canada

Tables des matières

Points saillants iii
Introduction 5
Comment l'information s'échange 8
Les technologies et la confiance 16
Pourquoi échanger l'information? 22
Qu'est-ce qui est échangé? 25
Conclusion 26
Bibliographie 26
Bibliographie 27
Annexe 1 28

Tableau 1: Description de l'échantillon 6
Tableau 2: Méthode de communication 9
Tableau 3: Échange/Utilisation des bases de données 10
Tableau 5: Fréquence à laquelle les policiers échangent des informations avec des collègues : 12
Tableau 6: Fréquence à laquelle les policiers échangent leurs informations avec des collègues 14
Table 7: Confiance et sécurité informatique 16
Tableau 8: Connaissance du destinataire 17
Tableau 9: Équipment 19
Table 10: Dispositions législatives et lignes directrices 19
Tableau 11: Pourquoi communiquer des informations 22
Tableau 12: Informations échangées 25

Une police efficace dépend du partage de l'information autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

D'une façon routinière les policiers partagent l'information et communiquent avec les collègues, avec d'autres services de police, avec le public et des représentants politiques. Des événements récents tels l'attaque terroriste de 2001 ont souligné l'importance de partager de l'information mais ils nous ont aussi rappelé l'importance de maintenir la sécurité de l'information. Comment les services de police répondent-ils à ces pressions conflictuelles? Ce rapport détaille les résultats d'un sondage réalisé en 2003 sur le partage de l'information et la relation avec les technologies de l'information. Les résultats se comparent avec un sondage similaire mené en 2000.

Ce sondage a été préparé en tant que complément à la conférence sur l'échange de l'information qui a eu lieu en novembre 2003 à Montréal sous les auspices de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP).

Points saillants

Tous les services de police dépendent du partage de l'information dans plusieurs directions. Tous, des gestionnaires aux policiers de première ligne, dépendent de la dissémination d'une information juste et pertinente pour faire le travail. Ce sondage montre qu'il y a une relation entre comment l'information est partagée et la nature de l'information à échanger. Quand la sécurité est en jeu, les communications inter-personnelles sont hautement préférées.

Comment l'information est-elle échangée?

Quoique la police est supportée par les technologies, elle demeure encore une occupation basée beaucoup sur les relations inter-personnelles. Cet aspect joue sur le partage de l'information tout particulièrement quand l'information est protégée.

Les contacts personnels est la méthode préférée de partage de l'information dans les organisations; le téléphone est le second choix. A l'extérieur de l'organisation, quand les contacts inter-personnels sont moins pertinents, le téléphone vient en premier et des outils moins directs comme le courriel, le télécopieur et le courrier régulier viennent en second.

Donner l'accès aux bases de données reçoit globalement un pourcentage relativement faible (à peu près le tiers). Cependant plus de la moitié des policiers utilise des systèmes de gestion des dossiers (SGD). Un peu plus du tiers de ceux-ci peuvent demander des informations aux SGD des autres organisations. Lier un plus grand nombre de bases de données et donner un meilleur accès aux bases de données faciliterait l'accès et un meilleur échange d'information.

Les outils utilisés sont sélectionnés d'une certaine façon par la nature des informations à partager. Si les policiers jugent l'information sensible ou nécessitant une trace de papier, l'information est partagée plus formellement, par une méthode moins personnalisée. En plus, certaines informations ne sont disponibles qu'en forme imprimée.

L'information est-elle partagée souvent?

Comme attendu, les policiers communiquent le plus souvent avec les collègues à l'intérieur de leur organisation. La fréquence tombe de très fréquent (98 ou 99% pour toujours et souvent) à l'intérieur de l'organisation à moins fréquent (72% à 90% pour rarement et/ou souvent) pour ceux à l'extérieur de leur cercle immédiat (quiconque à l'extérieur de l'organisation, le public, et les collègues qui sont civils, analystes ou d'autres professions).

Les données montrent que le pourcentage des niveaux jamais et toujours est le même pour les services municipaux qui partagent plus l'information à l'extérieur de leur unité. Ce peut être parce que leur unité ou organisation est petite et aussi parce qu'ils sont plus fréquemment en contact avec des gens de l'extérieur.

Les technologies et la confiance

La culture de la police est basée sur des relations avec des partenaires et des collègues qui appliquent la loi. Cependant connaître le destinataire n'est pas toujours possible lors de l'échange de l'information. Il existe un véritable défi pour le partage s'il fallait s'attendre qu'à l'avenir les policiers et, plus globalement, les agents d'application de la loi, aient à se connaître avant de commencer à échanger des informations.

Les technologies permettent-elles le partage de l'information d'une façon sécuritaire? Globalement, les policiers ont un pourcentage élevé de confiance dans les systèmes de technologies de l'information (87 p. 100). La sécurité des systèmes ou les perceptions que les courriels ne sont pas suffisamment sûrs ne sont pas perçues comme des obstacles à l'échange de l'information. Par exemple, même si seulement plus de la moitié des policiers municipaux ont confiance dans les courriels, un fort pourcentage les utilisent.

Un facteur plus important est de savoir si les fournisseurs d'information connaissent le destinataire- 69 p 100 ont dit n'échanger que s'ils ont confiance au destinataire. Cela peut se comprendre, car les policiers apprennent à l'école de police et sont par la suite encouragés sur le terrain, à établir des relations de confiance avec les collègues et les partenaires pour un travail sécuritaire.

Répondre aux demandes

Le volume d'information disponible à la police à tout moment est très important. Ainsi l'habileté pour discerner ce qui est demandé et pour filtrer l'information disponible pour donner une réponse rapide est impératif. Le sondage confirme que les répondants sélectionnent l'information à partager en basant surtout leur jugement sur l'utilité que l'information aura plutôt que sur ce qui est demandé ou disponible.

Cependant presque la majorité des répondants ont dit qu'ils ne retiennent pas l'information. Leur routine inclus de collecter, gérer et diffuser l'information pour une plus grande efficacité. Diffuser l'information n'est pas limité à un système basé sur les demandes ou au besoin de savoir.

En dépit d'une préoccupation d'efficacité, il y a encore une tendance à donner l'information qui est perçue comme utile plutôt que de la passer d'une façon routinière à une banque de données centrale de renseignements criminels.

Conclusion

Nous pouvons conclure que la confiance dans les technologies est un facteur de prédiction plus fort pour le partage que la confiance dans les destinataires. Ainsi il est essentiel que les organisations développent et promeuvent des systèmes sécuritaires pour passer d'un système de partage basé sur les initiatives personnelles à un système basé sur des méthodes d'échange systématiques.

Les règles et politiques guident plutôt qu'elles n'obstruent l'échange. Un fort pourcentage de répondants partage parce qu'ils ont la permission de partager. Ils sont aussi préoccupés de l'efficacité et de la valeur de l'information pour le destinataire.

Les systèmes de gestion des dossiers impliquent une routine de partage et de contribution de l'information dans des banques de données ainsi qu'une accessibilité et un partage augmenté. Cependant, le pouvoir discrétionnaire et le jugement personnel sont déterminants au niveau du comment, du où et avec qui l'information est partagée.

A la lumière de ces facteurs et de la culture basée sur des relations de confiance sur laquelle se fonde la police, il est essentiel d'établir clairement des standards et des procédures pour le partage. Un protocole sécuritaire et systématique pour le partage, qui ne dépendait pas d'initiative ou de jugement personnel est essentiel pour créer des banques des données solides et utiles.

Introduction

Une police efficace dépend du partage de l'information autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

D'une façon routinière les policiers partagent l'information et communiquent avec les collègues, avec d'autres services de police, avec le public et des représentants politiques. Des événements récents tels l'attaque terroriste de 2001 ont souligné l'importance de partager de l'information mais ils nous ont aussi rappelé l'importance de maintenir la sécurité de l'information. Comment les services de police répondent-ils à ces pressions conflictuelles? Ce rapport détaille les résultats d'un sondage réalisé en 2003 sur le partage de l'information et la relation avec les technologies de l'information.

L'objectif était d'évaluer comment la communauté du domaine de l'application de la loi échange l'information entre les collègues de leur organisation, de même qu'avec des partenaires de l'extérieur. Il était prévu de comparer les résultats avec la situation décrite en 2000 dans un premier sondage (LeBeuf, Paré, Belzile, 2000).

Ce sondage a été utilisé comme document de référence pour une conférence sur l'échange de l'information tenue en novembre 2003 à Montréal sous les auspices de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP).

Méthodologie

Un questionnaire a été expédié en mai 2003. Selon l'infrastructure de réception disponible le questionnaire a été distribué par la poste, par télécopieur ou par voie électronique par l'ACCP. Il était également disponible sur leur site Web. On pouvait le remplir et le retourner par les mêmes moyens. Divers services de police du Canada, de nombreux détachements de la GRC et des partenaires comme le ministère de la Défense nationale (MDN), l'Organized Crime Agency de la Colombie-Britannique (OCABC), la police du CN et ViaRail ont reçu le questionnaire. Il était attendu que des gestionnaires, mais également des travailleurs de première ligne, répondent au questionnaire. Un suivi a été fait en juin.

Nous avons reçu 242 réponses des services de police (tableau 1). Pour des raisons de clarté, nous avons réparti les résultats du sondage entre la police municipale (y compris un service non policier et deux d'un service de police provinciale, la Royal Newfoundland Constabulary - NRC) et la police fédérale (y compris les services policiers contractuels dans sept provinces et la police fédérale). Parmi ces réponses, 63 p. 100 proviennent de gestionnaires et 37 p. 100 de travailleurs de première ligne.

Tableau 1: Description de l'échantillon

	Municipale	Fédérale	Total
Nombre	131	111	242
Pourcentage (%)	54	46	100

Echange de l'information

L'échange de l'information est complexe et se rapporte à nombreux facteurs humains et technologiques. Parfois, ils sont reliés, d'autres fois, ils sont indépendants. Ils rendent compte de l'état des technologies de l'information, qui sont variées et en totale expansion (voir, par exemple, une liste des initiatives en cours au Canada, à l'Annexe 1). Ainsi, pour illustrer l'état actuel de l'échange de l'information à l'intérieur et à l'extérieur des services policiers, nous avons évalué de quelles façons les policiers échangent leurs informations à l'intérieur et à l'extérieur de leur organisation, ce qui influence l'échange de l'information et les obstacles et (ou) incitatifs concernant les méthodes privilégiées. Nous souhaitions aussi savoir pourquoi ils échangent l'information et ce qu'ils échangent.

Notre objectif était de faire ressortir les complexités de l'échange de l'information, mais aussi les incitatifs et les pratiques policières actuelles. Nous souhaitons savoir si l'échange de l'information est intégré en tant que mécanisme officiel quotidien de routine, un peu comme la patrouille de rue ou si l'échange est basé sur le besoin de savoir.

Comment l'information s'échange

Les gérants et les policiers de première ligne échangent constamment de l'information par leur travail quotidien. Les communications vont de la recherche de preuves à des conversations personnelles. Chaque activité de communication peut être définie selon les variables suivantes:

- A qui et dans quel but?
- Comment l'information est communiquée (incluant l'usage ou non des technologies)?
- La communication est-elle spontanée-systématique ou formelle et informelle?
- La communication est-elle une réponse à des demandes ou est-elle volontaire?
- Dans quel contexte est-elle faite (incluant les questions de la complexité, la sécurité et la protection de l'information)?

Un mémo par exemple peut être systématique en tant que procédure standardisée mais distribué (verbalement ou face à face) ou formellement (notes imprimées).

Nous voulions que les policiers de première ligne et les gérants définissent les variables. Nous voulions savoir comment ils échangent l'information, (la fréquence, les méthodes sélectionnées, etc.) et si le contenu ou les méthodes choisies exercent une influence sur l'information à échanger.

Parce que c'est important pour des réponses efficaces et planifiées nous voulions savoir si l'échange faisait parti d'un travail systématique ou si il dépendait plus d'initiatives personnelles.

Comment l'information est-elle échangée dans l'organisation et à l'extérieur?

Globalement la méthode *en personne* demeure la plus fréquente (96 p. 100) à *l'intérieur* des organisations (tableau 2). L'avancée des technologies est démontrée au niveau fédéral par l'usage du *courriel* à 100 p. 100 mais aussi pour les autres options (contact en personne, le fax et le courrier régulier) à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation. Ceci est compréhensible étant donné la taille de cette organisation.

Les répondants municipaux réservent le *fax* et le *courrier régulier* pour les contacts externes. A l'intérieur de l'organisation, le second choix est le *courriel* et le *téléphone*.

Le taux bas avec lequel l'information est partagée avec les bases de données demeure étonnant. Même si la plupart des organisations gardent leurs informations dans divers types de bases de données, *octroyer l'accès à la base de données interne* se fait peu fréquemment. A peu près le tiers du temps pour les contacts à l'interne et le quart du temps pour les contacts externes.

Tableau 2: Méthode de communication

	Global (%)		Municipal (%)		Fédéral (%)	
	Intérieur	Extérieur	Intérieur	Extérieur	Intérieur	Extérieur
En personne	96	83	96	82	96	86
Courriel	95	85	90	88	100	81
Téléphone	83	96	75	99	93	94
Télécopieur	58	91	32	92	88	90
Poste ordinaire	57	86	29	90	91	93
Octroi de l'accès à la base de données	35	23	32	22	38	24

Justifications des répondants :

(Les chiffres entre parenthèses servent d'indicateurs du nombre de personnes qui ont formulé des observations sur la même question. Cela indique le nombre de personnes qui ont pris le temps de donner leur avis sur l'importance accordée à tel ou tel point.)

- il est absolument nécessaire de vérifier d'abord qui est le destinataire (2)
- il est nécessaire de s'assurer uniquement que la personne appropriée reçoive l'information (2)
- nous avons établi une liste des destinataires (2)
- cela dépend si la personne est un membre ou un civil
- la base de données exige une prise de contact avec l'utilisateur pour déterminer si l'accès est autorisé
- je préfère transmettre l'information personnellement, lorsqu'elle est de nature délicate (7)
- l'information délicate est expédiée par courriel sécurisé (4)
- nous n'utilisons pas le télécopieur pour l'information névralgique don't
- le volume dicte la méthode
- j'ai actuellement accès à suffisamment de bases de données (2)
- actuellement, je n'ai pas accès à toutes les bases de données de mon organisation

Les systèmes de gestion des dossiers (SGD) sont un système qui permet de recueillir de l'information et de la verser dans une base de données centrale. Plus de la moitié 59 p. 100 des policiers utilisent un SGD mais seulement le tiers d'entre eux peuvent interroger les SGD des autres organisations (tableau 3). Moins de répondants fédéraux partagent avec le SGD.

Tableau 3: Échange/Utilisation des bases de données

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Échangent en accordant l'accès à leurs bases de données	35	32	38
Échangeraient davantage s'ils avaient accès à davantage de bases de données	34	46	21
Utilisent le SGD de leur organisation	59	66	49
Peuvent interroger les SGD d'autres organisations	36	37	34

Observations:

Globalement, les contacts personnels directs *(en personne* et *par téléphone)* sont la priorité pour les deux catégories en tant que premier choix d'échange de l'information à *l'intérieur* et à *l'extérieur* des organisations. Les contacts par *courriel* ont une grande acceptation et sont utilisés pour faciliter l'échange à *l'intérieur et à l'extérieur* des organisations. Le *télécopieur* et le *courrier ordinaire* sont le second choix à *l'extérieur* des organisations. Peu de répondants partagent via l'*octroi de l'accès aux bases de données.*

Les policiers municipaux voient un plus grand besoin d'échanger des informations par des bases de données et souhaitaient plus d'accès. Les données suggèrent qu'ils auraient alors accès à plus d'informations et pourraient établir des liens avec l'information dont ils disposent. Augmenter l'accès aux banques de données ne semble pas une priorité pour les services fédéraux.

Les données montrent que les organisations utilisant un SGD aident les policiers à échanger l'information en mettant un tel outil à leur disposition. Même si les SGD sont complexes, coûteux et longs à mettre en oeuvre, ils permettent aux organisations de contourner l'intégration des bases de données actuelles. Les SGD sont également un moyen de faciliter l'échange de l'information, non seulement pour une organisation, mais aussi pour une région ou une province.

Méthodes d'échange de l'information

Nous voulions savoir si le choix des méthodes de communication dépendait des informations échangées. Les réponses reflètent des protocoles fédéraux précis pour gérer des contenus sensibles ou reliés à la sécurité. Plus de 90 p. 100 des services fédéraux disent que la méthode dépend de l'information à échanger à *l'intérieur* ou à l'extérieur de l'organisation. Ceci se compare avec 76 p. 100 pour les services municipaux à l'intérieur et à 81 p. 100 pour l'échange de l'information *à l'extérieur* de l'organisation (tableau 4).

Tableau 4: L'information échangée influe-t-elle sur la méthode de communication

	Global (%)		Municipal (%)		Fédéral (%)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
À l'intérieur de l'organisation	83	17	76	24	92	8
À l'extérieur de l'organisation	88	12	81	19	95	5

Justifications des répondants:

- selon la sensibilité de l'information (23)
- information sensible, en personne seulement (7), par courrier sécurisé seulement (4), par télécopieur sécurisé (2); de plus, ne peut être transmise par téléphone; jamais par courriel; moyens sécuritaires; non par télécopieur
- selon l'urgence à échanger l'information (4)
- distinction entre un mécanisme officiel exigeant une trace écrite de la circulation de l'information (version imprimée) et les communications officieuses (3); de plus, certaines informations ne sont disponibles qu'en version imprimée (3)
- dépend du nombre de destinataires (2)
- dépend de la capacité de recevoir du destinataire

Observations:

Du fait qu'il existe une différence entre les méthodes choisies pour *l'intérieur* et *l'extérieur* suggère que le partage n'est pas systématique et dépend d'initiatives personnelles. D'autres questions ont trait à la sensibilité de l'information, à l'urgence de la situation et aux traces écrites.

Fréquence d'échange

La fréquence de l'échange avec les collègues de différents niveaux d'expertise et de proximité ont aussi été évalués autant que la proximité géographique.

Tableau 5: Fréquence à laquelle les policiers échangent des informations avec des collègues :

	Global (%)				Municipal (%)				Fédéral (%)			
	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
De leur unité	0	1	31	**68**	1	1	35	**64**	0	1	27	**72**
De leur organisation	0	2	47	**51**	0	2	44	**54**	0	2	**50**	**48**
À l'extérieur de leur organisation	1	29	**58**	13	1	30	**60**	9	1	26	**56**	16
Personnes qui ont une compétence différente	1	34	**53**	13	1	34	**56**	9	1	33	**49**	17
Analystes	**10**	35	37	18	**14**	38	34	13	6	32	40	**23**
Civils	**10**	39	36	15	**13**	40	35	12	6	37	39	**18**

Fréquence à laquelle les policiers échangent des informations avec des collègues :

- **de leur unité:** la confiance est très élevée entre policiers d'une même unité. L'information est *toujours ou souvent* partagée entre eux (tableau 5).
- **de leur organisation:** Encore ici l'échange de l'information à l'intérieur des organisations est élevé. Il est légèrement plus bas pour les services fédéraux qui ont une organisation plus étendue.
- **de l'extérieur:** la police échange des informations *souvent ou toujours* (à peu près 70 p. 100) avec des collègues de l'extérieur; 30% des répondants n'échangent *jamais ou rarement* des informations avec *l'extérieur*
- **avec différentes compétences:** A peu près le tiers du temps, les policiers ont décidé de ne pas échanger l'information avec des non-policiers.
- **avec les analystes:** Les données suggèrent que les policiers et les analystes ne communiquent pas aussi souvent qu'ils le pourraient. Les services fédéraux sont plus habitués à travailler avec des analystes que les services municipaux.

- **avec des civils:** l'échange d'information avec les civils n'est pas systématique (tel que démontré par le petit nombre qui partage *toujours*). Les civils comme les analystes ne sont pas le premier choix pour le partage. Les policiers leur donnent des informations *souvent ou rarement* mais rarement *toujours*. A peu près 10% ne partage *jamais* les informations avec des civils.

Comment la disparité géographique influence-t-elle le partage?

Si on examine plus en détails le partage avec les analystes et les civils, il apparaît qu'il n'y a pas de programme national pour le partage. Plus de 50% des policiers des provinces de l'Atlantique, de l'Ontario et des Praires échangent toujours ou souvent avec des analystes. Les policiers du Québec (20%) et de la Colombie Britannique (14%) ne partagent jamais l'information avec les analystes.

Quand vient le temps de partager avec des civils, il y a une diminution graduelle des taux pour les provinces de l'Atlantique, le Québec et les Prairies; cependant il y a une tendance forte pour partager l'information avec les civils plutôt qu'avec les analystes en Ontario, en Colombie-Britannique et en particulier au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord Ouest. Les trois régions partagent toujours ou souvent à un taux respectif de 70%, 59% et 86%. Cela se compare avec le Québec ne partageant jamais à 24% et quelques fois à 56% pour un total de 80% (tableau 6).

Tableau 6: Fréquence à laquelle les policiers échangent leurs informations avec des collègues

	Analystes (%)				Civils (%)			
	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
provinces de l'Atlantique	3	39	45	13	13	33	44	10
Ontario	10	34	26	30	0	30	41	29
Québec	20	34	37	10	24	56	15	5
Prairies	7	30	43	20	14	43	29	14
Colombie-Britannique	14	38	40	8	3	38	54	5
Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest	0	57	29	14	0	14	57	29
Global	10	35	37	18	10	39	36	15

Observations:

Tel qu'attendu, les policiers échangent le plus avec des collègues policiers de leur unité et de leur organisation. La fréquence (et on peut assumer que la confiance et leur besoin) diminue avec chaque niveau s'éloignant de leur unité. On peut dire que si l'échange avec des organisations de l'extérieur est plus élevé que dans le cas de compétences différentes, c'est probablement parce que cela s'effectue entre policiers. Il apparaît que les analystes et les civils ne sont pas les premiers choix pour échanger de l'information. Ceci est un peu plus évident au niveau municipal.

Conclusion:

La confiance et l'efficacité semblent déterminants au niveau des choix que font les policiers pour échanger l'information. Les policiers sélectionnent les outils en se basant sur le contenu, la sécurité et selon que le destinataire est à l'interne ou à l'externe.

La méthode préférée pour l'échange est l'interaction humain directe, *en personne* ou *par téléphone*.

Les données suggèrent que les policiers qui optent pour le *télécopieur* ou le *courriel* pour l'échange avec des organisations *extérieures* ont établi au préalable une interaction sociale.

L'échange d'informations semble résulter des décisions personnelles. L'échange n'est pas systématique.

Des outils moins personnels comme, par exemple *l'octroi de l'accès aux bases de données* sont sélectionnées seulement le tiers du temps. (32 p. 100 pour les services municipaux et 38 p. 100 pour les services fédéraux).

Les technologies et la confiance

Étant donné la préférence donnée aux modes de communication personnelle, est-ce que la sécurité est un facteur dans le partage? Si oui, quels sont les obstacles perçus en utilisant des méthodes moins personnalisées?

La sécurité des systèmes de communication est-elle perçue comme influant sur l'échange de l'information?

La sécurité des systèmes (ordinateurs et réseaux) n'est pas une préoccupation majeure pour les policiers. 87 p. 100 des répondants ont confiance *souvent* et *toujours* dans la sécurité des technologies. Cependant cette confiance ne s'étend pas au courriel : 61 p. 100 seulement font confiance au *courriel* (*souvent* + *toujours*). Plus de répondants fédéraux ont confiance (69 p. 100) que de répondants municipaux (54 p. 100). La différence de confiance peut être reliée à l'importance des logiciels de chiffrage. Presque 94 p. 100 des répondants fédéraux et 57 p. 100 des répondants municipaux ont accès à un tel outil (tableau 7).

Table 7: Confiance et sécurité informatique

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Confiance dans la sécurité informatique	87	87	87
Confiance dans la sécurité du courriel	61	54	69
Utilisation du courriel pour échanger l'information avec l'extérieur	85	88	81
Accès à des outils de chiffrage	75	57	94

Malgré le scepticisme des municipaux à l'égard de la sécurité des courriels, il n'en demeure pas moins que le courriel est un de leur moyen préféré de partage (plus ou moins 90% dans le tableau 2). Il semble que l'usage facile des courriels l'emporte sur les questions de sécurité ou d'absence de logiciels de chiffrage. Les policiers fédéraux qui ont confiance dans le courriel et qui ont accès à des logiciels de chiffrage l'utilisent moins souvent.

Justifications des répondants:

- il n'existe pas de système sécuritaire à 100%- il faut gérer les risques (7)

- nous disposons d'une infrastructure sécurisée, mais il est difficile d'échanger l'information avec d'autres organismes sans infrastructure sécurisée
- l'échange serait beaucoup plus facile si nous disposions du même logiciel universel de chiffrage
- nous avons besoin d'un télécopieur sécurisé

Observations:

Le sondage suggère que la sécurité des technologies de l'information n'est pas en soi un frein à l'échange de l'information; l'efficacité est l'enjeu le plus important.

Connaissance du destinataire - la connaissance du destinataire est-elle un facteur?

La connaissance du destinataire de l'information est un facteur qui joue dans le partage. Cependant c'est un déterminant plus important pour les policiers municipaux que pour les répondants fédéraux. Encore ici, la grandeur d'une organisation peut demander aux fédéraux de communiquer plus fréquemment avec des étrangers. A peu près les 2/3 avaient besoin de connaître le destinataire avant d'expédier des informations. Ceci est compatible avec la nécessité d'échanger plus d'information quand le destinataire est connu (67%).

Cependant les données changent quand le destinataire est questionné sur le partage à l'extérieur de l'organisation. Les fédéraux font moins confiance aux destinataires extérieurs (71%) et les policiers municipaux encore plus (59%). Cependant les policiers fédéraux ne partagent pas plus d'information même s'ils connaissaient le destinataire (61% positif) versus 78% positif) (tableau 8).

Tableau 8: Connaissance du destinataire

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Doivent connaître le destinataire avant d'expédier l'information à l'intérieur	62	63	60
Doivent connaître le destinataire avant d'expédier l'information à l'extérieur de l'organisation	65	59	71
Echangent davantage l'information s'ils connaissent le destinataire	70	78	61
Echangent l'information seulement s'ils ont confiance au destinataire	67	67	67

Justifications des répondants:

- il est absolument nécessaire de vérifier d'abord qui est le destinataire (2)
- il est nécessaire de s'assurer que seules les personnes appropriées reçoivent l'information (2)
- si la confiance existe, je sais ce que le destinataire fera de l'information (2)
- je suis plus à l'aise lorsque je connais le destinataire
- je dois connaître le destinataire ou quelqu'un qui le connaît
- il n'y a pas de normes de sécurité garantie en place; il faut donc connaître la situation et l'intégrité du destinataire pour décider s'il y a lieu de transmettre l'information
- cela dépend si la personne est un constable ou un civil
- nous envoyons beaucoup d'information à un service, non pas à une personne

Observations:

Un point majeur est que 65 p. 100 des policiers (59 p. 100 et 71 p. 100 respectivement) disaient devoir connaître le destinataire avant de transmettre l'information à *l'extérieur* de leur organisation (tableau 8). Cette attitude peut se comprendre à la lumière de la formation reçue par les policiers. Les policiers apprennent à l'école de police qu'un travail sécuritaire est établi à partir de relations de confiance avec les collègues et les partenaires.

Quoique compréhensible, ceci peut devenir un obstacle pour développer une compréhension du partage des bases de données au plan régional, provincial, national et international.

Est-ce qu'avoir confiance au destinataire plus important qu'avoir confiance aux technologies? Les répondants ont vu les deux comme importants mais ils ont donné un pourcentage plus élevé à la sécurité des technologies (exception faite des *courriels*). Nous pouvons conclure que la confiance dans les systèmes de communication est un facteur de prédiction plus important que celle à l'égard du destinataire. Ainsi il est essentiel que les organisations promeuvent et développent des systèmes sécurisés permettant aux policiers de passer d'un système basé sur des relations individuelles à des méthodes organisationnelles systématiques.

Davantage d'accès à une technologie sécuritaire et d'équipements?

Appelés à préciser s'ils échangeraient davantage d'information si leur organisation fournissait plus ou de meilleurs équipements les répondants ont répondu non à 69 p. 100 (66 p. 100 des répondants municipaux; 74 p. 100 des répondants fédéraux). Les services fédéraux ont déjà de nombreux outils sécuritaires pour échanger l'information à l'intérieur et à l'extérieur (tableau 9).

Tableau 9: Équipment

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Échangeraient davantage si disposent de plus ou meilleurs équipements technologiques sécuritaires	31	34	26

Justifications des répondants:

- le matériel actuel est bon (6)
- la TI n'a rien à voir avec la quantité d'information échangée (5)
- ce serait simplement plus rapide (5)
- si nous avions la certitude que l'information était à la disposition uniquement des autres services policiers, nous échangerions davantage d'information
- l'infrastructure actuelle limite la quantité de données qui peut être échangée
- nous avons besoin d'un télécopieur sécuritaire

Les dispositions législatives et réglementaires sont-elles perçues comme des obstacles?

Le partage est encadré non seulement par des initiatives personnelles mais aussi par des procédures internes ou des positions officielles des organisations et des lois comme la *Loi sur la protection des informations personnels*. Des politiques parfois non écrites reliées à la culture de la police peuvent aussi influencer le comportement de l'échange d'information.

Globalement tous les policiers disent tenir compte de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et d'autres dispositions législatives, notamment la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, lorsqu'ils échangent des informations. Il en va de même pour ce qui est des règles et règlements émanant des organisations policières (tableau 10).

Table 10: Dispositions législatives et lignes directrices

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Tient compte de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et d'autres mesures, notamment la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, lorsqu'ils échangent des informations	95	94	97

Justifications des répondants:

- règlement touchant une tierce partie (7)
- je demande toujours à mon patron (9)
- accès à l'information (2)
- je ne peux transmettre des informations délicates ou protégées à des organismes autres que ceux d'application de la loi (2)
- la *Loi sur l'accès à l'information* et les lignes de conduite afférentes régissent nos actions (2)
- conformément à nos politiques, nombre de communications ne peuvent se faire par l'Internet
- non pertinent, en ce qui a trait à l'échange avec d'autres services de police

Aussi, 60 p. 100 des répondants municipaux et 69 p. 100 des répondants fédéraux disent n'échanger l'information que s'ils ont l'autorisation. Pour certains policiers, la question n'est pas tant d'obtenir l'autorisation que de travailler efficacement et de s'aider mutuellement.

Justifications des répondants:

- parfois, la nécessité d'échanger l'information prend le pas sur les règles (2)
- je vérifie avec le propriétaire/l'auteur de l'information (2)
- j'utilise mon jugement (2)
- rien ne quitte mon bureau à moins que le destinataire n'ait le droit de connaître l'information - pas de clin d'œil
- dans certains projets, la confidentialité est de rigueur
- il m'est arrivé de fournir l'information à quelqu'un en qui j'avais grandement confiance et dont j'étais certain qu'il en profiterait grandement dans son enquête, même sans avoir l'autorisation

Observations:

L'échange de l'information demeure dans les mains des individus, plutôt que de découler d'un mécanisme organisationnel officiel. Les commentaires de deux répondants " j'utilise mon jugement" signifie qu'établir la confiance, communiquer avec l'autre partie, évaluer les besoins de ceux qui demandent l'information est un cadre commun pour décider du partage de l'information.

Conclusion

Il est évident que le partage de l'information ne dépend pas seulement de règles mais aussi de jugement et de confiance. Il y a peu de partage automatique de l'information. Globalement, les policiers ont une confiance élevée dans les systèmes dans les technologies de l'information (87 p. 100, global) (tableau 7). Cependant pour les services municipaux et fédéraux davantage d'information est échangé quand le destinataire est connu. Les pourcentages sont équivalents, tant pour les gestionnaires que pour les agents de première ligne.

Les policiers disent que de disposer de plus d'équipements ne les inciteraient pas à échanger davantage d'information. Sur ce point, la confiance semble être la question importante.

Dû à la culture de sécurité et du respect des règles, les policiers tendent à s'autocensurer. Les lois et règlements doivent clairement stipulés quand, comment et si un policier peut partager l'information. Autrement ils ne l'échangent pas. Les données indiquent qu'il n'y a pas d'échange automatique.

Pourquoi échanger l'information?

Est-ce que l'échange repose sur une justification individuelle ou était-il favorisé par un mécanisme organisationnel officiel. Comment l'échange de l'information est-il influencé par les limites et le secret des services de renseignements? Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles un policier communiquerait l'information. Certaines ont été traduites en questions :

Tableau 11: Pourquoi communiquer des informations

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Ne communiquent des informations que s'ils reçoivent une demande	10	13	6
Communiquent des informations parfois uniquement pour maintenir de bonnes relations	23	16	31
Communiquent des informations pour être plus efficaces	95	94	96
Communiquent uniquement parce que le destinataire leur a fourni des informations par le passé ou le fera à l'avenir	4	2	6

Je communique l'information uniquement lorsque je reçois une demande

Globalement, faux à 90 p. 100 pour toutes les catégories (tableau 11). Les justifications mentionnaient le fait que si l'information *peut être communiquée*, elle devrait être disponible.

Justifications des répondants:

- si je ne communique pas l'information, je ne fais pas mon travail
- nous échangeons constamment des informations avec d'autres agences
- j'essaie d'agir de façon proactive pour établir à qui l'information serait utile
- je ne négligerai jamais mon devoir en refusant de donner de l'information si je dois le faire
- comment l'autre agence peut-elle savoir que je dispose de cette information
- nous expédions automatiquement des rapports aux organisations
- le détenteur de l'information est souvent inconscient de sa valeur pour les autres. Si l'information *peut être communiquée*, elle devrait, dans la mesure du possible, pouvoir être consultée par d'autres qui ont légalement le droit de le faire.

Observations :

Les données montrent que l'échange de l'information s'illustre comme un mécanisme de collecte d'information, de gestion et de diffusion de celles-ci, selon les besoins et priorités. Le mécanisme ne repose pas sur un système de communication à sens unique, ou autrement dit sur une position attentiste.

Je communique l'information pour maintenir de bonnes relations

Les trois quart nient que l'information est utilisée pour maintenir de bonnes relations (77 p. 100) mais l'information a longtemps été la base pour créer des relations de confiance. Ceci est moins évident au niveau municipal où les relations sont peut être moins complexes qu'au niveau fédéral ou le tiers (31%) des répondants confirme que l'information sert à maintenir des relations.

Je communique l'information pour être plus efficace

L'efficacité évoque une réponse élevée chez les répondants - 95 p. 100 des répondants confirme que le partage aide à obtenir de tels résultats (tableau 11).

Justifications des répondants:

- l'échange permet aux autres de prendre des décisions éclairées (2)
- parfois, d'autres organismes utiliseront mieux l'information
- en tant que surveillant, je dois transmettre l'information à la personne appropriée
- notre organisation repose sur le renseignement; voilà pourquoi il faut immédiatement communiquer l'information à nos partenaires
- il y en a toujours d'autres qui peuvent utiliser l'information à des fins appropriées et ainsi gagner du temps, économiser des efforts et cela leur offre une meilleure efficacité; tout le monde y gagne

Je communique l'information uniquement parce que le destinataire m'a déjà donné des informations ou qu'il m'en fournira à l'avenir.

La majorité des répondants (96 p. 100) rejette le fait que l'information soit utilisée pour exercer une influence ou pour obtenir accès à plus d'information (tableau 11). Le partage n'est pas vu comme dépendant d'un retour sur l'investissement mais il est suggéré que certains puissent agir de telle façon.

Justifications des répondants:

- ce serait improductif
- actuellement, nous échangeons avec tous, même ceux qui n'échangent rien avec nous
- l'échange ne dépend pas d'un régime égal d'échanges

- fini les enfantillages - peu importe si un policier ne me transmet jamais d'information. Malheureusement, c'est la règle pour trop de policiers dans leur travail. De la sorte, trop d'information ne circule pas et certaines enquêtes, pour cette raison, n'avancent jamais
- nous serions plus heureux si nous pouvions avoir accès à l'information d'autres organismes, par exemple la GRC, mais nous échangeons avec eux, même s'ils n'échangent pas avec nous
- l'échange n'est pas un cas de quiproquo; c'est une responsabilité organisationnelle et un risque d'échec et, selon moi, c'est aussi la bonne chose à faire pour motiver les autres à échanger l'information

Conclusion

L'efficacité semble être l'aspect le plus important dont tenir compte dans l'échange de l'information. S'il est exact que connaître le destinataire influence l'échange d'information (tableau 8), est-il possible que deux cultures soient en jeu: la culture traditionnelle basée sur les relations d'interdépendance et la culture moderne qui valorise l'efficacité au dépend des obligations personnelles. Quoiqu'il en soit en examinant les questions 1 et 4 (voir tableaux 1, 4), nous pouvons dire que si les policiers veulent connaître le destinataire avant d'échanger l'information (70 p. 100), cela ne signifie pas que l'échange repose sur une obligation, un rapport donnant-donnant, voire même une relation soutenue.

Les données montrent que la valeur de l'information n'est pas liée aux attitudes personnelles. Cela confirme que l'information est un processus permanent, jamais terminé, et toujours ouvert au perfectionnement.

Qu'est-ce qui est échangé?

Il a été montré que le partage de l'information implique du jugement ainsi que le respect de standard et procédures ou plus simplement de réponses à des demandes. Quelle influence le contenu de l'information a-t-il sur les méthodes d'échange? Encore ici l'efficacité est importante. Dans la plupart des cas (58 p. 100) les policiers fournissent ce qu'ils croient être utile comparativement à ce qui est demandé (26 p. 100) et à tout ce qu'ils ont en main (16 p. 100) (tableau 12). L'information donnée est probablement dû plus à la sympathie pour le destinataire qu'à la volonté de retenir l'information.

Tableau 12: Informations échangées

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Rien	0	1	0
Ce qui est demandé	26	24	29
Ce qu'ils croient utile	58	60	55
Tout ce qu'ils ont en main	16	15	16

Justifications des répondants:

- Parfois, je n'échange pas l'information parce que les autres n'en ont pas besoin et ont déjà suffisamment d'information.

Observations:

Les données suggèrent que la demande d'information se traduit en terme d'efficacité. Toutes les informations disponibles en réponse à une demande ne sont pas fournies. On peut supposer qu'il faut que la demande soit aussi précise et détaillée que possible.

Conclusion

Les données suggèrent qu'au moins trois facteurs inter-reliés ont un effet direct sur l'échange de l'information entre policiers canadiens :

1. Les interactions humaines directes est la méthode préférée d'échange
2. La connaissance et la confiance dans les destinataires et les technologies augmentent les chances de transfert de l'information
3. Le support sous la forme de guide clair sur le quand, le comment et si l'information peut être partagée donnerait la permission pour le faire (voir ci-dessous)

A la lumière de ces facteurs et de la culture de la confiance sur laquelle la police est construite, il est essentiel de développer et de promouvoir des technologies sécuritaires pour transférer l'information et d'établir des standards clairs et des procédures pour le partage. Un protocole sécuritaire et systématiques pour le partage, qui ne dépend pas de l'initiative ni du jugement individuel est essentiel pour construire des bases de données solides et utiles.

Facteurs actuels qui influencent l'échange de l'information

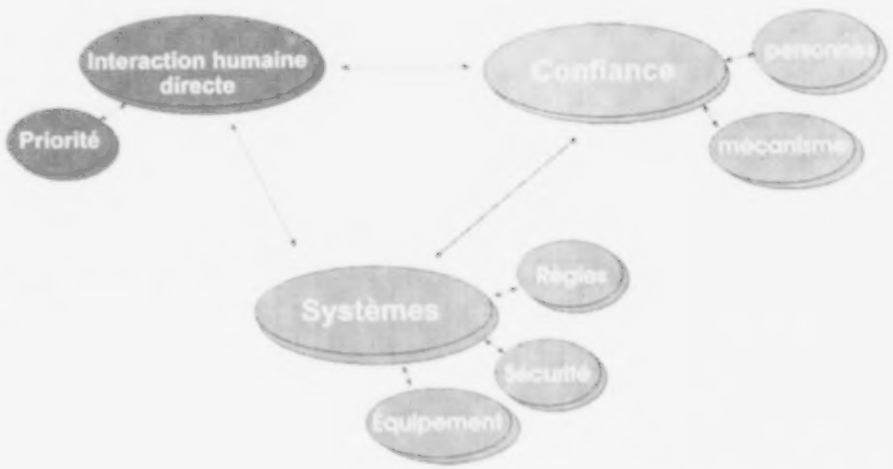

Bibliographie

LeBeuf, M.E. ; Paré, S. ; Belzile, M. ***Les technologies de l'information dans la police au Canada : Portrait actuel***. Ottawa, Collège canadien de police, 2000. Ce document peut être consulté à l'adresse : www.ccp.gc.ca

Annexe 1

Liste des initiatives en cours au Canada et décrites par les régions répondantes

Provinces de l'Atlantique

- Initiative en cours au Nouveau-Brunswick pour inter-relier les bases de données grâce à un système automatisé facilitant l'accès aux bases de données policières dans la province.
- PIMITS - inter-liaison des systèmes d'informatiques policiers, notamment municipaux, GRC et services régionaux.
- PIMITS - projet de gestion de l'information policière et d'échange des technologies d'information, où la GRC est un intervenant. Le mandat du projet est de trouver et de mettre au point les méthodes d'échange de l'information entre les divers organismes policiers de la province.
- Restructuration du SRCNB.
- Nous disposons d'une unité intégrée d'échange de l'information.
- Mise au point de PROS par la GRC dans l'ensemble des provinces, installation de Versaterm à Halifax et mise au point d'une base de données Internet conçue par la province pour la conservation des ordonnances de protection d'urgence émises en application de la *Domestic Violence Intervention Act*.
- Nous disposons actuellement d'un protocole d'entente avec la division « B » de la GRC en matière d'échange de l'information. Nous ouvrons l'accès à notre réseau automatique intégré de police et la GRC nous ouvre l'accès au Système de récupération des informations judiciaires (SRRJ).
- La RNC participe à l'initiative Justice Knowledge Network (réseau d'information judiciaire) et travaille de concert avec policelearn.com.
- CIS - la Nouvelle-Écosse offre un véhicule d'échange de l'information dans l'ensemble de la province pour tous les organismes d'application de la loi.

Ontario

- Nos analystes se réunissent avec le SORC pour établir une évaluation provinciale des menaces, présentée chaque année aux chefs.
- Le service de police de London a piloté une initiative d'échange de l'information en vue de l'échange avec le palier fédéral. Le projet repose sur ceci : commencer par de petits succès et en tirer profit. London, Windsor et Ottawa sont les premières villes, Toronto suivra peu après.

- OPTIC (Ontario Police Cooperation Initiative) - nous échangeons automatiquement nos informations avec 42 services municipaux et la PPO.
- Étroite collaboration avec le SCRS en matière d'échange de l'information et mise en place d'un nouveau système d'échange électronique de l'information.
- Nos services du renseignement publient un bulletin bimestriel d'information sur la criminalité et des bulletins de sécurité policière affichés sur l'Internet et accessibles par les autres membres.
- Nouveau système informatique facilitant l'échange de l'information en première ligne au niveau régional (Waterloo, Brantford, Stratford, Guelph), autorisant l'accès aux babillards et intranets de chacune.
- Prévoit une entente avec le MDJ, CIC, l'ADRC et le MAECI pour effectuer des recherches dans leurs bases de données (enfants disparus).
- Partenariat avec la patrouille frontalière américaine, la Garde côtière américaine en matière de sécurité frontalière et de passage de clandestins.
- CODIS - Combined DNA Index System (base de données des profils d'identification génétique).
- Le service de police de London a lancé une initiative d'échange provincial avec Windsor, Ottawa et Toronto.
- Échange des politiques, plans opérationnels et procédures.
- Utilisation du courriel pour l'échange d'information et les questions des conseillers municipaux.
- Membre du projet SIGQ, dont l'objet est d'inter-relier les SGD pour l'échange de l'information.
- Projet de justice intégrée en Ontario, piloté par le ministère et englobant la plupart des services de police municipaux et la PPO.

Québec

- OPC sur le crime organisé.
- Nous avons mis au point notre propre SGD interne et l'avons offert aux autres services qui semblent intéressés.
- Tigre - création d'un site Web d'échange de l'information sur les bandes de rues à Montréal.

- Au Québec, les services de police prèparent de nouveaux outils de leur propre initiative sans créer de partenariat; chacun fait sa propre affaire.

Prairies

- Un logiciel de gestion des cas principaux appelé RAID - ministère de la Justice.
- L'ACRS a créé un protocole de diffusion de routine où l'information est communiquée quotidiennement entre les membres ordinaires, associés et affiliés. L'échange se fait par voie électronique et par la poste.
- Le système Rural Crime Watch Talk Mail permet à la police d'échanger l'information aussi souvent que voulu avec la collectivité sur les questions opérationnelles.
- Lien entre nos services aux victimes et la base de données de la Cour provinciale.
- Nous établissons un système pour l'échange des dossiers d'audience, photographies, enregistrements numériques avec l'État.
- Nous sommes en voie d'établir un système sécurisé de communication avec la GRC (Entrust).
- Échange des canaux radio avec d'autres agences, provinciales et internationales. Il semble que le WPS et nous serons bientôt sur la même plate-forme et je m'interroge sur la possibilité d'un lien technologique facile entre nous pour notre SRP.

Colombie-Britannique

- Vidéo-conférence pour expédier des messages entre l'officier responsable et les policiers sur le terrain.
- En grande partie, l'échange se fait chez Tim Horton, où nous rencontrons tard le soir des membres de cinq services de police.
- Échange des données opérationnelles régionales de la police grâce au portail d'information sur l'application de la loi (REIP). Système intégré de gestion des dossiers. Saisie électronique des empreintes digitales et classification en direct.

Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

- Nous examinons actuellement des moyens d'échanger plus efficacement l'information avec les organismes d'application de la loi en Alaska.

Autres Rapports Disponibles

Date	Titre	Auteur
2004	Les missions de paix et la police au Canada : Étude de l'incidence sur les policiers civils et les services de police	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D
Décembre 2004	Crime organisé et trafic de personnes au Canada: perceptions et discours	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Septembre 2003	Le crime organisé de souche autochtone au Canada : élaborer une typologie pour comprendre et établir des stratégies d'intervention	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D. et Chris Whitehead
Mai 2003	TVCF: analyse de la documentation et bibliographie	Wade Deisman, M.A.
Mai 2003	La couverture médiatique du crime organisé - Enquête auprès des dirigeants policiers	Judith Dubois
Avril 2003	Le Canada et les nouveaux défis posés par la corruption dans le nouvel ordre mondiale. Une analyse bibliographique	Fernando Acosta, Ph.D.
Mars 2003	Les réseaux criminels	Vincent Lemieux, Ph.D.
Mars 2003	Les répercussions directes et indirectes du crime organisé sur les jeunes, en tant que délinquants et victimes	Holly Richter-White, M.A.
Juin 2002	Le partenariat frontalier d'application de la loi Canada-Américain – Une situation en évolution	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D
Juin 2002	Leçons tirées sur le crime organisé et la coopération policière dans l'Union européenne Entrevue avec le professeur Cyrille Fijnaut	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D
Juin 2002	La couverture médiatique du crime organisé - Impact sur l'opinion publique?	Judith Dubois
Juin 2002	La <traite> des êtres humains et le crime organisé : Examen de la littérature	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Avril 2002	Collectivités, contrebande et conflit : Envisager des mesures réparatrices pour réparer les préjudices implicites de la contrebande sur la nation Mohawk d'Akwesasne	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D.
1999	Rapport sur l'évaluation de l'initiative de justice réparatrice de la GRC: Degré de satisfaction des participants aux forums de justice communautaire	Jhama Chatterjee, Ph.D.
Août 1998	Justice réparatrice et maintien de l'ordre au Canada – Centrer l'attention sur la collectivité	Margaret Shaw et Frederick Jané